



**Annuaire Français de Relations Internationales**  
**AFRI 2005, volume VI**  
**Editions Bruylant, Bruxelles**

VILLAR Constanze , "Pour une théorie du discours diplomatique", AFRI 2005, volume

VI

Disponible sur [http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/AFRI2005\\_villar.pdf](http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/AFRI2005_villar.pdf)

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : [centre.thucydide@afri-ct.org](mailto:centre.thucydide@afri-ct.org)

## POUR UNE THÉORIE DU DISCOURS DIPLOMATIQUE

PAR

CONSTANZE VILLAR (\*)

Le discours diplomatique a mauvaise réputation : il est dit banal et euphémique, langue de bois ou mensonger. Les guides de diplomatie ne martèlent-ils pas à satiété qu'«*un ambassadeur est un honnête homme qui est envoyé à l'étranger afin d'y mentir pour le bien de son pays*» (1) ?

Les diplomates sont inutiles, sauf «*par beau temps fixe. Dès qu'il pleut, ils se noient dans chaque goutte*» (2). Que font-ils entre deux cocktails (3) ? Ne sont-ils pas un «*anachronisme*» ? Pourquoi ne pas supprimer les ambassades (4) ? L'Etat d'ailleurs serait «*de plus en plus concurrencé par des organisations et des groupes échappant à son contrôle*» (5).

Pourtant, on se bat pour chaque mot (6), on reproche le franc-parler (7). En relations internationales, la rhétorique fait-elle vraiment une différence (8) ? Pour y répondre, il suffit d'évoquer deux exemples qui ont changé la face du monde : la décolonisation et l'effondrement du bloc de l'Est. Inis L. Claude a

(\*) Chercheur au Centre d'analyse politique comparée, de géostratégie et de relations internationales (CAPCGRI) de l'Université Bordeaux-IV – Montesquieu (France). Cet article est tiré de la thèse *Éléments pour une théorie du discours diplomatique*, soutenue en décembre 2003 à l'Université Bordeaux-IV.

(1) «*Legatus est vir bonus, peregre missus ad mentiendum republicae causa*», citation rapportée (d'après Logan Pearsall SMITH, *Life and Letters of Sir H. Wotton*, Oxford, 1907) par de nombreux guides de diplomatie, notamment Ernest M. SATOW, *A Guide to Diplomatic Practice*, Longmans, Green and Co., Londres/New York/Toronto, 1958 (5<sup>e</sup> éd.), p. 132; Baron J. DE SZILASSY, *Traité pratique de diplomatie moderne*, Payot, Paris, 1928, p. 43; Harold NICOLSON, *Diplomatie*, Ed. de la Baconnière, Neuchâtel, 1948, p. 39; Pietro GERBORE, *Formen und Stile der Diplomatie*, Rowohlt, Hambourg, 1964, p. 13; Jörg VON UTHMANN, *Die Diplomaten. Affären und Staatsaffären von den Pharaonen bis zu den Ostverträgen*, DTV, Munich, 1985, p. 144.

(2) Charles DE GAULLE, cité par E. MIGNON, *Les Mots du Général*, Fayard, Paris, 1962, cité dans Jérôme DUHAMEL, *Le Grand Méchant Dictionnaire de la politique et des politiciens*, Acropole, Paris, 1986, p. 20.

(3) Albert CHAMBON, *Mais que font donc ces diplomates entre deux cocktails?*, A. Pedone, Paris, 1983.

(4) Zbigniew BRZEZINSKI, «The diplomat is an anachronism», *The Washington Post*, 5 juil. 1970.

(5) Guy HERMET/Bertrand BADIE/Pierre BIRNBAUM/Philippe BRAUD, *Dictionnaire de la Science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, Paris, 1994, p. 103.

(6) Par exemple, lors des négociations pour l'Acte final d'Helsinki (1973-1975), où de jeunes diplomates enthousiastes ont bataillé pour les formulations des textes (les degrés sémantiques des adjectifs envisagés, l'ordre dans les énumérations, etc.). Cf. John J. MARESCA, *To Helsinki. The Conference on Security and Cooperation in Europe 1973-1975*, Duke University Press, 1985, pp. 254-258.

(7) Ainsi, François Mitterrand critiqua le franc-parler de Claude Cheysson (alors ministre français des Relations extérieures) qui, lors d'un voyage dans les Emirats, avait déclaré «*un Etat palestinien doit être créé dans les territoires occupés*»; Mitterrand, furieux : «*ce qui est grave, c'est que ce que vous dites est juste, mais du coup on ne peut plus manœuvrer*». Cf. Albert DU ROY, *Domaine Réservé. Les Coulisses de la diplomatie française*, Seuil, Paris, 2000, p. 135.

(8) «*The rhetoric in international affairs does make a difference*» : Richard NIXON, cité par Thomas M. FRANCK/Edward WEISBAND, *Word Politics...*, op. cit., p. 2.

souligné la force légitimante des discours onusiens (9) relatifs à la décolonisation (10); Sylvia Rohde-Liebenau a exposé comment l'Acte final d'Helsinki, notamment la «troisième corbeille», sur les droits de l'homme, légitima les demandes internes des mouvements de citoyens en Europe de l'Est et contribua à la chute des régimes communistes.

Les constructivistes théorisent le phénomène. Nicolas G. Onuf et Alexander Wendt ont postulé la force factitive du discours, considérant le langage comme une actualisation des modes d'interaction constitutive (11). Le système international est défini comme intersubjectif: il correspond à ce que les croyances partagées des acteurs en font (12). La signification étant «*le sens articulé*» (13), elle prend en compte le contexte, ainsi que les rapports intertextuels. Dans cette perspective – sans prétendre qu'il s'agit là du facteur unique d'explication –, admettons que les rencontres et conférences diplomatiques et leurs résultats essentiellement déclaratoires (accords, communiqués, discours, etc.) peuvent rétroagir sur le système. En conséquence, le discours diplomatique est une variable pertinente en relations internationales et son étude heuristique. Le discours diplomatique étant un objet d'analyse légitime, comment l'aborder et comment le définir?

Pour approcher un tant soit peu l'essentiel, nous proposons de mettre en évidence la spécificité du discours diplomatique. Il est toujours envisageable de recourir aux définitions taxinomique ou fonctionnelle ou encore par génération (14), mais il semble plus utile d'aller à l'essentiel. En effet, l'approche par le trait spécifique a déjà montré son efficacité pour l'analyse d'autres types discursifs, comme par exemple le discours poétique défini par l'impertinence sémantique (15) ou la parole pamphlétaire caractérisé par l'enthymème, c'est-à-dire par le syllogisme dont la majeure repose sur la vraisemblance (16). La question posée est donc celle de la spécificité du dis-

(9) Sous le qualificatif «onusien» sont ici regroupés aussi bien les discours (unilatéraux) tenus, dans les instances de l'ONU, par certains pays pourfendeurs de la décolonisation (l'URSS et ses alliés notamment), que les discours (multilatéraux) de l'institution, ses résolutions, accords, etc. (résolutions 1514-XV et 2625-XXV; cf. aussi les deux pactes internationaux sur les droits de l'homme, 1966, article 1<sup>er</sup>).

(10) Inis L. CLAUDE JR., «Collective legitimization as a political function of the United Nations», *International Organization*, n° 20, 1966, pp. 367-379, et *The Changing United Nations*, Random House, New York, 1967, pp. 56 et s.

(11) «On doit commencer quelque part. [...] On peut commencer par des faits, des 'choses' comme elles sont, prenant comme donné l'argument comme leur caractère factuel. On peut commencer par des actions. Des actions accomplies, des décisions prises, des mots prononcés – c'est tout ce que les faits sont» [«One must begin somewhere. [...] One may begin with facts, 'things' as they are, thereby taking for granted the argument for their facticity. One may begin with deeds. Deeds done, acts taken, words spoken – These are all that facts are»]: Nicholas Greenwood ONUF, *World of Our Making. Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, University of South Carolina Press, Columbia (SC), 1989, pp. 35-36.

(12) Alexander WENDT, «Anarchy is what States make of it: the social construction of power politics», *International Organization*, vol. XLVI, n° 2, 1992, pp. 391-425, notamment pp. 394-395.

(13) Algirdas Julien GREIMAS/Joseph COURTÈS, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, tome 1, Hachette, Paris, 1979, p. 352.

(14) Selon la terminologie greimasienne, une définition taxinomique procède par l'ensemble des qualifications de l'objet, tandis qu'une définition par génération explique l'objet par son mode de production. Cf. Algirdas Julien GREIMAS/Joseph COURTÈS, *Sémiotique...*, op. cit., pp. 85 et s.

(15) Jean COHEN, *Structure du langage poétique*, Flammarion, Paris, 1966.

(16) Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Payot, Paris, 1982.

cours diplomatique, c'est-à-dire du trait le plus discriminant par rapport à d'autres types discursifs. Pour commencer à y répondre, suivons d'abord les intuitions du sens commun qui stigmatise l'ambiguïté, puis l'expérience du politique qui critique le franc-parler parce qu'il la lève. Nous opposons là l'ambiguïté comme qualité d'une pratique sociale à son instrumentalisation et à son actualisation par un mode opératoire, l'obliquité.

En même temps, nous croyons opportun de réhabiliter le discours diplomatique comme facteur de la puissance : la discursivité entre les États et les acteurs transnationaux, dans sa diversité et sa complexité, relève de la puissance de séduction (*soft power*). Avec le développement sans précédent des moyens techniques de communication et d'information, qui rétrécissent le temps, agrandissent les espaces, démultiplient les interactions, la diplomatie est plus que jamais un instrument d'influence, notamment dans la construction de la paix et des procédures de négociations.

#### L'ESPACE VIRTUEL DE LA DISCURSIVITÉ DIPLOMATIQUE : L'AMBIGUÏTÉ

D'entrée, un paradoxe surgit. Par principe et par souci d'efficacité, les juristes sont attachés à la précision du langage juridique : la clarté des formulations pour définir les concepts, les faits constitutifs ou les modalités d'application constitue une condition primordiale de la praticabilité du droit ; une définition suffisante doit prévenir toute incertitude qui risquerait de provoquer des insécurités (17). Or, les textes internationaux brillent par l'abondance de formules floues. L'imprécision du droit international provient de son mode de production (la négociation) et de son contexte (l'absence d'autorité suprême). Rappelons que ce droit est élaboré surtout bilatéralement, mais aussi au sein d'organisations internationales comme les Nations Unies et grâce à une certaine coopération entre les cinq superpuissances du Conseil de sécurité : le droit international et son langage, soumis aux contraintes de leurs missions politiques et diplomatico-stratégiques, procèdent d'une transaction. En découlent les tensions et le rôle central du langage dans la recherche du compromis et des formulations «*particulièrement malaisées*» lors de l'élaboration de ce droit. Aussi le juriste Guy de Lacharrière regrette-t-il l'«*ambiguïté des règles juridiques*» internationales et la «*complicité des gouvernements*» (18). En revanche, fort de l'expérience acquise au contact de la négociation inter-

(17) Jean DABIN, «Droit – théorie et philosophie», *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 2000 (version 6).

(18) Guy de LACHARRIÈRE, *La Politique juridique extérieure*, Economica, Paris, 1983, p. 89. L'auteur analyse, de manière très éclairée, avec beaucoup d'exemples à l'appui, ces fonctionnalités diplomatico-stratégiques de l'ambiguïté, en particulier, chapitre IV : «Politiques à l'égard de la clarté ou de l'ambiguïté des règles juridiques», pp. 89-104. Guy de Lacharrière a été directeur des Affaires juridiques au Quai d'Orsay (1969-1979), représentant de la France dans divers litiges internationaux et de nombreuses conférences diplomatiques, professeur de Droit international et juge à la Cour internationale de justice.

nationale, le diplomate admet la fonctionnalité de l'ambiguïté qu'il qualifie de «*constructive*» ou «*créatrice*» (19). Cet éclairage vient à point nommé pour étayer la notion d'ambiguïté dans l'analyse du discours diplomatique.

Clarifions le concept. L'ambiguïté surgit lorsqu'une manifestation unique suscite une pluralité d'interprétations. Selon la définition greimasienne, l'ambiguïté est la propriété d'un énoncé qui présente simultanément une pluralité de lectures (20). Précisément, cette compétence doit, selon Jean-Louis Martres, être entretenue en relations internationales. Le langage diplomatique «*a ses propres règles*» : «*la gestion méticuleuse des mots l'oblige à euphémiser les propos, à les enfermer dans un registre très court, jouant sur les nuances sémantiques. Car le diplomate, s'il s'engage, prévoit aussi de se délier. Il se doit de cultiver l'ambiguïté, source féconde d'une pluralité d'interprétations*» (21).

Deux types d'ambiguïté peuvent être distingués : sémantique et pragmatique. Le discours diplomatique investissant les deux, il faut donc préciser leurs propriétés et structures.

### *L'ambiguïté sémantique*

Pour les linguistes, l'ambiguïté ressort de la conjonction d'un même signifiant pour au moins deux signifiés. L'homonymie est constituée par une même phonie associée à deux significations radicalement différentes (comme «*cousin*» désignant un parent ou un insecte). La polysémie ou l'ambiguïté lexicale correspond à un lexème et deux ou plus significations infléchies, mais avec un même noyau de signification (ainsi «*diplomatie*» peut désigner l'institution, le corps ou l'action de ses membres, un comportement spécifique, *etc.*). L'ambiguïté syntaxique se manifeste lorsque, à une même structure syntaxique de surface, répondent plusieurs représentations sémantiques (par exemple «*je ne serai pas le premier président à perdre une guerre*» *vs.* un autre président / ne pas perdre une guerre) (22).

(19) *Ibid.*, p. 91.

(20) Algirdas Julien GREIMAS/Joseph COURTÈS, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné...*, *op. cit.*, tome 1, p. 13.

(21) Jean-Louis MARTRES, «*De la nécessité d'une théorie ...*», *op. cit.*, p. 19.

(22) Oswald DUCROT/Tzvetan TODOROV, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1972, p. 303.

## Ambiguïté et niveaux de manifestations

Niveau de manifestation		Figure	Ambiguïté =	
			identité un signifiant ou une manifestation	vs. différence deux signifiés ou deux interprétations
1 <sup>er</sup> niveau	Sémantique	homonymie	phonie	deux sémèmes (23) radicalement différents
		homographie	graphie	
		langue figée	lexie «mot»	deux sémèmes partageant un même noyau sémantique
		polysémie langage des signes	syntagme (structure syntaxique de surface) «phrase»	deux représentations profondes (sémantiques) différentes
2 <sup>e</sup> niveau	Pragmatique	ballon d'essai intentionnel	discours	bruit
		malentendu accidentel		deux statuts différents information
		«réalité»	document	officiel enregistré
		fiction		deux espaces différents officieux non enregistré

Les diplomates cultivent l'ambiguïté. Robert Jervis a approfondi ce concept en relations internationales. Le langage diplomatique «*n'utilise pas des déclarations d'intention franches, compréhensibles pour des non-initiés, mais [...] est cependant clairement intelligible pour quiconque connaît le code*» (24).

Au niveau sémantique, il s'agit pour le locuteur de s'exprimer de manière suffisamment codée pour faire passer un message à bon port sans qu'il y ait des effets secondaires non désirés pour l'émetteur lui-même (nuire à ses propres intérêts) ou au regard du destinataire (ne pas le blesser, ne pas lui faire perdre la face, *etc.* – à moins qu'on ne le veuille) ainsi que par rapport à des tiers (ne pas blesser un autre acteur; ne pas mettre sur la place publique des informations à diffusion réservée). D'abord, le locuteur formule son énoncé, ensuite le destinataire cherche à décoder le message.

A ce premier niveau, le langage diplomatique comprend deux échelons : un corpus de phrases au sens bien établi (*an established set of phrases*) et un langage codé ou «langage des signes» (*sign language*) (25). La «langue diplomatique» à proprement parler, figée et universelle, est composée d'un

(23) On entend par «sémème» un ensemble de sèmes (traits distinctifs de signification) d'un signe. Cf. Bernard POTTIER, *Linguistique générale. Théorie et description*, Klincksieck, Paris, 1974, pp. 17 et s.

(24) «*Sign languages are those signals that do not involve a straightforward statement of intent understandable to the uninitiated, and yet are clearly comprehensible to anyone who knows the code*»: Robert JERVIS, *The Logic of Images in International Relations*, Princeton University Press, Princeton, 1970, p. 118.

(25) *Ibid.*, p. 113.

stock de signaux au sens clairement perçu comme les exemples classiques d'Harold Nicolson (par exemple, «*mon gouvernement ne peut rester indifférent*») dont le sens est clair et compris de tous et dont l'emploi «*permet de maintenir un climat serein, d'émettre de sérieux avertissements qui ne risquent pas d'être mal compris, [...] et de dire des choses après sans provocation ni manque de politesse*» (26). Bien d'autres expressions standard ou tournures stéréotypées sont exposées de manière particulièrement détaillée dans les guides et autres textes de diplomatie (27). Quant au langage des signes ou signaux, l'utilisation se fait plus subtile, le sens n'est pas forcément accessible à tous, au grand public par exemple, qui ne possède pas la clef du code : ainsi, des paroles codées peuvent être dites publiquement tout en restant discrètes sur certains contenus.

A cet égard, la figure de l'hyperbole avec ses deux variantes, l'euphémisme et la politesse, se signale tout particulièrement. L'euphémisme, qualifié aussi de «*discours en deçà*», «*atténue l'expression de réalités choquantes ou pénibles*» (28). La résolution 1441 du 8 novembre 2002, 18<sup>e</sup> résolution de l'ONU visant le désarmement de l'Iraq, en fournit un parfait exemple : constatant que «*l'Iraq est et demeure en violation patente des obligations*» imposées par les résolutions précédentes, le Conseil de sécurité avertit une nouvelle fois l'Iraq «*des graves conséquences auxquelles celui-ci aurait à faire face s'il continuait à manquer à ses obligations*» (29). Le discours est ambigu, dans le sens où il renvoie simultanément à deux notions d'intensités contraires : au sens littéral, le terme «*conséquences*» correspondrait à quelque chose d'indéfini, c'est un terme générique ; dans le registre diplomatique, le terme signifie précisément la guerre. Toutefois, contrairement à l'emploi littéraire des figures, il ne s'agit pas ici d'un jeu esthétique avec la forme. En diplomatie, cette façon bien connue de transmettre un message au contenu grave dans une forme aimable correspond à une prise de position masquée, qui préserve l'image de tous les acteurs tout en étant parfaitement compris. Selon Joschka Fischer, la résolution comporte «*un signal clair à l'Iraq*» (30) ; pour les Etats-Unis et son allié britannique, il s'agit d'une formulation qui signifie la guerre – sans en prononcer le mot. La politesse, à l'opposé de l'euphémisme, est un «*discours par-delà*», un énoncé qui «*désigne une réalité par un discours exagéré*» (31). La courtoisie protocolaire affectionne cette hyperbole positive.

(26) *Ibid.*, p. 117, citant Harold NICOLSON, *Diplomacy*, Oxford University Press, New York, 1964, p. 123.

(27) Nous nous bornons ici à trois exemples : Harold NICOLSON, *Diplomatie*, Ed. de la Baconnière, Neuchâtel, 1939, pp. 196 et s. ; Ernest SATOW, *A Guide to Diplomatic Practice*, Longmans, Green and Co., Londres/New York/Toronto, 1958 (1919), pp. 105-113 ; Wilhelm G. GREWE, «*Die Sprache der Diplomatie*», *Mercur. Zeitschrift für europäisches Denken*, vol. XX, n° 9, sept. 1966, pp. 805-823, notamment pp. 809 et s.

(28) Marc BONHOMME, *Les Figures clés du discours*, Seuil, Paris, 1998, p. 77.

(29) Résolution 1441, al. 13, S/RES/1441(2002), 8 nov. 2002.

(30) *Le Monde*, 10-11 nov. 2002, p. 3.

(31) Marc BONHOMME, *op. cit.*, p. 75.

L'ambiguïté et les espaces ainsi ménagés sont mis au profit de la puissance pour y puiser des moyens supplémentaires d'expression. Notons que la lisière externe de l'amitié hyperbolisée est plus facilement franchie que celle de l'hostilité : les enjeux comparés des deux ne sont pas les mêmes. La signification est ainsi construite par relation entre les valeurs (au sens linguistique), aux deux niveaux (signifiant et signifié). En outre, l'évitement des expressions absolues ménage, pour l'avenir, un espace de manœuvre.

Une autre variante de l'ambiguïté consiste à envoyer simultanément des signaux différenciés à des publics différents (par exemple, se retirer du champ de bataille en se déclarant satisfait de l'issue) (32). De plus, l'ambiguïté qui caractérise souvent le style des dépêches «*balançant entre une affirmation et son contraire*» (33), garantit l'agent contre toute erreur de jugement. Robert Jervis note que le langage diplomatique codé permet aux diplomates de se prémunir contre des éclats dus aux émotions et de séparer ainsi le rôle professionnel des sentiments personnels : il dépersonnalise (34).

Enfin, un langage codé se signale par son mode d'expression et celui de la diplomatie le rattache au domaine des relations internationales. L'énoncé peut être perçu comme obscur sans qu'il y ait forcément un sens caché (35).

### *L'ambiguïté pragmatique*

Bien que l'analyse sémantique donne déjà une idée de la fonctionnalité de l'énonciation ambiguë, le niveau pragmatique ouvre une perspective plus profonde.

A cet égard, le concept bien mis en évidence par Robert Jervis est l'intersubjectivité des acteurs en situation de communication (36). Si, au niveau sémantique, le récepteur doit chercher à décoder «le» message émis intentionnellement, au plan pragmatique, il peut avoir à évaluer «les» alternatives délibérément suggérées par un énoncé ambigu et destiné à protéger l'image de l'émetteur. Est-ce un énoncé authentifié, imputable à l'émetteur supposé ? Est-il officialisé ou officieux («*off the records*»), est-ce un «bruit» (37) ou une information, un «ballon d'essai» ? Une manifestation verbale (ou un acte) peut ne pas être d'entrée et définitivement un bruit ou une information : son statut peut évoluer.

(32) Robert JERVIS, *The Logic of Images ...*, op. cit., pp. 115 et s.

(33) Pierre-Michel EISEMANN, «Diplomatie», *Encyclopaedia Universalis*, 1985, p. 252.

(34) Robert JERVIS, *The Logic of Images*, op. cit., p. 118.

(35) «*It is so different that it cannot be confused with a casual expression of a general position. This, the very stilted nature of diplomatic language ensures that it is unlikely to be used when the actor does not wish to convey the standard message*» : Robert JERVIS, *The Logic of Images ...*, op. cit., p. 117.

(36) Robert JERVIS, *The Logic of Images...*, op. cit., pp. 123 et s.

(37) Le «bruit», notion de la théorie de la communication, désigne tout ce qui cause une perturbation ou perte d'information.



Robert Jervis place donc l'ambiguïté au niveau du discours lui-même, où elle est obtenue par la production d'un énoncé à deux interprétations simultanées : signal ou bruit ? C'est la question. En communication internationale, un bruit, contrairement à ce que retient la théorie de la communication qui en fait des éléments perturbateurs, est fonctionnel, car il produit l'ambiguïté recherchée, laquelle permet de lancer des ballons d'essai, d'avancer à couvert et, le cas échéant, de reculer sans frais (38).

Enfin, ajoutons que l'ambiguïté peut être créée en jouant non pas sur le contenu de l'énoncé, mais sur son statut existentiel. Certains documents pourraient produire des effets négatifs, alors ils sont déclarés «non-existants». D'où la propension à investir des espaces et procédés fictifs aux différents niveaux des interactions, aux intersections du secret, du discret ou du public. Dans ces zones du non-défini, les hommes de l'art échappent à la logique alternative du «ou ... ou» et jonglent avec le «et ... et», créant ainsi un espace de l'ambiguïté qui, née de la tension entre réalité et fiction, est extraordinairement commode pour tirer les registres selon les opportunités à saisir, les intérêts à défendre, les manœuvres à opérer.

C'est le monde du non-objet, «non-papier», «non-information», «non-demande» et «non-réponse». Un document existant est déclaré non-existant ou inversement pour les besoins de la négociation et le discours ainsi suspendu entre deux univers, le réel et le fictif. Nous sommes en présence d'objets ambigus par leur mode d'existence, virtuels en attente d'être actualisés. En effet, le diplomate dispose d'espaces différents et se recoupant, qui offrent des zones intermédiaires échappant à une logique binaire. Le graphe de la page 54 représente les espaces dont disposent les diplomates : le secret, le discret, le public.

Leurs intersections peuvent donner lieu à des statuts textuels ambigus. Ainsi, Jean-François Deniau raconte l'aventure d'une «non-pétition», une idée qui, en 1986, lui permit de faire libérer plus de 230 prisonniers politiques en Pologne (39) : changeant de tactique, notamment en ne publiant pas cette pétition, mais en menaçant seulement de la publier, il la transmet par une «non-lettre» à l'ambassadeur polonais à Paris pour transmission au général Jaruzelski ; deux semaines plus tard, toujours par l'intermédiaire de l'ambassadeur polonais, il reçut une «non-réponse» à sa «non-lettre» («elle est positive mais vague»). Certes, il ajoute aux pressions psychologiques des pressions économiques (opposition au rééchelonnement de la dette polonaise) grâce au soutien américain et commente : «jamais je n'aurais pu obtenir une telle décision du côté français, où toutes les administrations auraient renâclé ou refusé ne serait-ce que pour manifester leurs puissances respectives» (40). Après un voyage à Varsovie et un entretien avec le

(38) *Ibid.*, pp. 123 et s.

(39) Jean-François DENIAU, *Mémoires de 7 vies*. Tome 2 : *Croire et oser*, Plon, Paris, 1997, pp. 31-39.

(40) *Ibid.*, p. 34.

secrétaire du Comité central du PC polonais, ne jouant que sur le mode «inofficiel», il finit pas obtenir satisfaction : une loi d'amnistie pour tous. Dans cette manœuvre indirecte, «*personne n'a jamais parlé de la pétition non publiée. Rien d'officiel, sauf un rapport dans les archives de l'Assemblée nationale*» (41).

Face au diplomate qui cultive l'ambiguïté, le juriste cherche la précision pour assurer la meilleure force aux dispositions normatives, afin d'éviter tout litige portant sur leur validité. Aussi vise-t-il à lever l'ambiguïté sur les sources de la communication et des règles internationales. Prenons comme exemple les efforts conduits au sein des Nations Unies (42) : la Charte stipule l'enregistrement des traités ou accords internationaux conclus par ses membres (43) et elle a élaboré une terminologie des désignations de ces accords (44).

L'ambiguïté procure flexibilité et protection aux négociateurs, condition d'exercice de la diplomatie. Elle virtualise les éléments de la puissance en attente d'être actualisés avec le plus grand bénéfice pour l'acteur.

#### LA DIALECTIQUE DE LA DISCURSIVITÉ DIPLOMATIQUE : L'OBLIQUITÉ

L'ambiguïté crée les conditions de la manœuvre diplomatique qui procède, autant que faire se peut, au moindre coût, par voie indirecte. De nouveau, c'est à deux niveaux que le trait spécifique se réalise. Nous distinguons une obliquité sémantique et une obliquité pragmatique.

##### *L'obliquité sémantique*

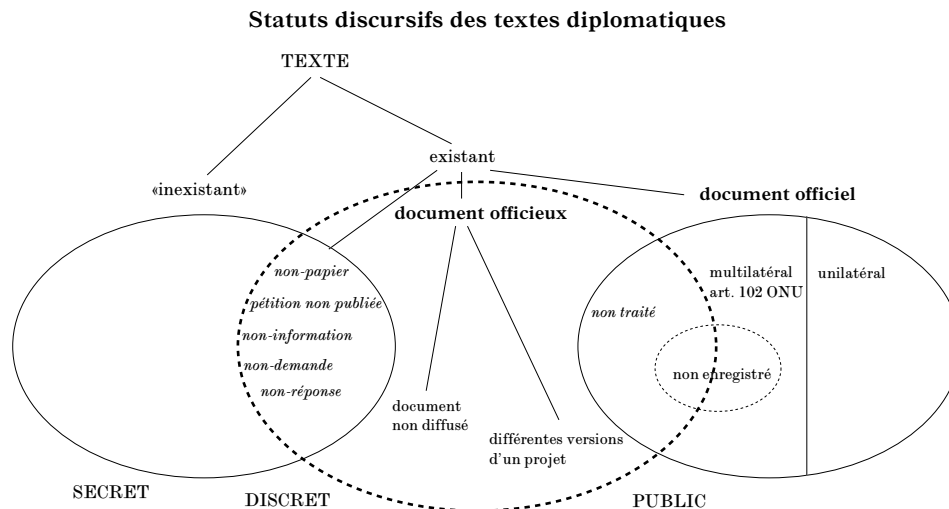
Nous avons évoqué l'hyperbole avec ses variantes de l'euphémisation et de la politesse. La figure, dans un premier temps, laisse en suspens les deux significations. Dans un deuxième temps, l'interprétation se dégage à partir de la tension surgissant du décalage entre signifiant et signifié, comme dans notre exemple ci-dessus relatif à l'Iraq entre «*graves conséquences*» et guerre.

(41) *Ibid.*, pp. 38-39.

(42) Parler des «efforts» de précision fournis par l'ONU n'est pas contradictoire avec le vote, par ailleurs, de nombreux textes ambigus, textes uni- ou multilatéraux, notamment des communiqués.

(43) Jean-Pierre COT/Alain PELLET (dir.), *La Charte des Nations Unies. Commentaire article par article*, Economica/Bruylant, Paris/Bruxelles, 1985, p. 1355.

(44) «Key terms employed in the United Nations Treaty Collection», disponible sur le site Internet [www.un.org](http://www.un.org).



Précisons ce type d'exemple classique. Lorsqu'un diplomate dit qu'il «décline toute responsabilité quant aux conséquences», il sous-entend que l'autre est sur le point de provoquer un incident qui entraînera la guerre (45), autrement dit, «mon pays n'est pas responsable des conséquences». La formulation du discours, «en deçà» du message communiqué, est indirecte sur deux points. Premièrement, au niveau du sujet actant, la citation opère une translation entre le «nous» du signifiant et le «vous» du signifié : le locuteur ne parle que pour son propre pays, respectant le principe universel de la frontière entre son ressort et celui de l'autre. Deuxièmement, au niveau de l'acte, le discours est ambigu *a priori*, dans le sens où il renvoie à deux significations d'intensité contraire : au sens littéral, le terme «conséquences» correspondrait à quelque chose d'indéfini, c'est un terme générique; dans le registre diplomatique, le terme signifie précisément la guerre. Bref, le terme «conséquences» est assez vague et le locuteur se limite à n'impliquer que son propre pays et se garde bien d'accuser l'autre directement : une double atténuation visualisée par la flèche descendante du schéma qui symbolise le décalage entre un signifiant anodin et un signifié grave.

### *L'obliquité pragmatique*

Comme pour l'ambiguïté, la dimension pragmatique de l'obliquité intègre l'interactionnel, donc le faire persuasif et le faire interprétatif.

(45) Harold NICOLSON, *Diplomatie*, Ed. de la Baconnière/Ed. de la Colonne Vendôme, Neuchâtel/Paris, 1948, p. 198.

*L'obliquité matérielle*

Au niveau matériel, plusieurs procédés indirects permettent de tirer avantage de l'ambiguïté en diplomatie. A partir du schéma de la théorie de la communication, Robert Jervis évoque plusieurs voies : des messages envoyés par un tiers, soit par un canal indirect (46) soit par un intermédiaire ayant une réputation peu sûre (47). Il peut y avoir une remarque «personnelle» d'un représentant officiel : il y a alors emploi d'un statut informel de la communication (48). Une autre possibilité constitue l'envoi d'envoyés spéciaux qui sont vraiment sans instructions, pouvant explorer des règlements variés des différends sans mettre en danger l'image du mandant (49). Ainsi, l'ambiguïté joue des statuts différenciés des différentes composantes de la communication (canaux, énoncés, locuteurs). Plus le statut est bas dans la hiérarchie, plus grande est l'ambiguïté du signal et les techniques de signalement se servent de ses potentialités.

*L'obliquité du mode d'existence discursive : la fiction*

Parmi les modes d'existences virtuelles et selon l'opportunité, certains peuvent être actualisés, le plus souvent par voie indirecte, beaucoup seront maintenus en suspens.

Le statut de l'Acte final de la Conférence de sécurité en Europe (Helsinki, 1975) est exemplaire à cet égard. Ce texte ne fut jamais enregistré auprès du Secrétariat de l'ONU. Pourtant, depuis les négociations de Versailles et les Quatorze points Wilson (1918), l'article 18 du Pacte de la Société des Nations et l'article 102 de la Charte des Nations Unies stipulent la publicité des engagements internationaux. En fait, dans les derniers jours de la négociation, le 5 juillet 1975, la clause de dénégation (*disclaimer clause*) fut arrêtée et le texte de la lettre de transmission de l'Acte final adressée, le 18 juillet 1975, par le gouvernement finlandais au Secrétaire général des Nations Unies, précisant négativement la nature de l'Acte final («*ni un traité, ni un accord*») (50).

*L'obliquité du récit : poésie et fait «neutre»*

Dans une «*civilisation de la face*» (51), la présence de pratiques diplomatiques codifiées dénote l'importance du protocole et des rites, de l'échange de signes et de paroles faussement détachées. L'essentiel ne peut être énoncé de manière explicite et directe, ni dans les arts plastiques, notam-

(46) Robert JERVIS, *The Logic of Images ...*, *op. cit.*, p. 135.

(47) *Ibid.*, pp. 136-137.

(48) *Ibid.*, p. 137.

(49) *Ibid.*, p. 138.

(50) John J. MARESCA, *To Helsinki. The Conference on Security and Cooperation in Europe 1973-1975*, Duke University Press, 1985, p. 183 et, pour la lettre, p. 285.

(51) Erving GOFFMAN, *Les Rites d'interaction*, Ed. de Minuit, Paris, 1974, pp. 12-17.

ment la peinture (52), ni en littérature, ni en politique et encore moins en diplomatie.

François Jullien nous donne une idée de la «*stratégie de sens en Chine*», un procédé indirect, bien annoncé dès le titre de l'ouvrage : *Le Détour et l'accès* (53). A partir de textes fort anciens, les récits de missions et de négociations d'ambassadeurs chinois et la *Chronique des printemps et automnes*, il montre que la communication était fondée sur l'approche oblique, marquant durablement la pratique discursive de ce pays (54). Comme le précise François Jullien, les envoyés chinois, princes, ministres ou autres hauts fonctionnaires, dépêchés, par exemple, pour résoudre les conflits, pour resserrer des alliances et obtenir la paix (55), libérer un prince emprisonné (56) ou contenir des menées impérialistes, obéissaient à un rituel canonique fortement intériorisé, ainsi présenté : «*au lieu que ces rencontres diplomatiques soient l'occasion d'un affrontement des discours dressant face à face leurs arguments, comme on peut en lire dans Thucydide (ou que celui-ci les réécrit), les anciennes chroniques [chinoises] nous rapportent nombre de ces entrevues sous la forme d'un échange de citations canoniques. Souvent sans qu'aucun discours direct ne soit rapporté, seuls le résultat ou la décision sont consignés. Ces citations sont empruntées au seul corpus littéraire existant alors, celui qui deviendra le Livre des odes, dont un bon ambassadeur se doit de connaître à fond les motifs*» (57).

Toutefois, même par voie détournée, tout ne pouvait être confié à ces jeux subtils de citations codées. Ainsi, il était par exemple indécent de produire en public un poème décrivant par allusion signifiante l'accouplement naturel des animaux – fût-ce dans l'intention de nouer une alliance secrète (58). La stratégie discursive délicate imposait deux limites au discours diplomatique institué : la parole directe et les questions relevant de la sphère privée.

Autre leçon discursive que François Jullien tire non plus du discours reconstruit prêté aux négociateurs, mais d'annales historiques au discours «*minimal*» (59) : la *Chronique des Printemps et Automnes*. Ce «*memento chronologique, sec et nu, mais d'une grande précision et d'une terminologie très surveillée*» (60) relate des événements survenus dans la principauté de Lu,

(52) François JULLIEN, *La Grande Image n'a pas de forme ou du non-objet par la peinture*, Seuil, Paris, 2003.

(53) François JULLIEN, *Le Détour et l'accès. Stratégies du sens en Chine, en Grèce*, Grasset, Paris, 1995.

(54) François Jullien fait notamment état de la période 1975-1977 et des conflits de pouvoir des plus violents en Chine, avant et après la mort de Mao, où le «*discours officiel ne [...] dit plus rien; il est particulièrement riche en revanche de significations indirectes*» : cf. *Le Détour et l'accès*, op. cit., p. 21.

(55) François JULLIEN, *Le Détour et l'accès...*, op. cit., p. 72.

(56) *Ibid.*, pp. 74 et 77.

(57) *Ibid.*, pp. 71-72.

(58) *Ibid.*, p. 79.

(59) *Ibid.*, p. 88.

(60) Paul DEMÉVIELLE/Y. HERVOUET, «Chine (L'Empire du Milieu) – Littérature», *Encyclopaedia Universalis*, op. cit.

pays natal de Confucius. La lecture attentive qu'en fait François Jullien est pleine d'enseignements. Dans la Chine ancienne, les choix opérés parmi les faits « neutres » constituent un discours. Les scribes de l'époque et l'École de Confucius qui ont transmis le texte – Confucius se servit de ces *Annales* dans son enseignement (61) – ont opéré des choix subjectifs parmi des faits en apparence « neutres ». François Jullien montre que la citation « neutre » d'un fait (62) peut délivrer un message implicite, une opinion indirecte (63) : par « *la seule mention des faits* » (64), « *à travers la seule mention de l'événement* » (65), une opinion « *s'exprime d'une façon indirecte [...] par le détour des faits cités* » (66). Ainsi se révèle cette technique d'expression : « *comment les faits eux-mêmes, dès lors qu'ils sont énoncés (dénoncés), peuvent servir de biais pour prononcer un jugement; en d'autres termes, comment la neutralité est un piège qui fait le jeu de la neutralité* » (67).

Dans l'activité diplomatique moderne, nous rencontrons le même procédé discursif. Les gouvernements, dans leurs communiqués diplomatiques se référant à tel ou tel événement, expriment déjà une opinion par la seule production du texte (ou par le silence), sans qu'il soit besoin de qualifier directement, ce qui se fait cependant assez souvent, car « *mentionner, c'est déjà prendre parti, préférer la parole au silence. Car dire, [...] c'est toujours choisir de dire, [...] dès que nous parlons du monde, nous opinons sur lui. [...] il n'y a pas de constat qui soit gratuit* » (68). Tout comme en Chine ancienne, de nos jours, un gouvernement choisit d'évoquer et/ou de commenter un événement (ou de se taire) dans un « point presse », dans un communiqué, etc. En lui faisant traverser discursivement une frontière, il accomplit un acte diplomatique par excellence.

### *L'obliquité de l'enchaînement logique : l'acte de langage partiel*

Etudiant le discours diplomatique hanséatique du XV<sup>e</sup> siècle, Henning Gloyer (69) propose une approche par acte de langage comme le trait pertinent de ce parler : l'acte de langage indirect et l'enchaînement oblique. Certaines formulations, redondantes de surcroît, minorent systématiquement les actes commis par le camp du locuteur. Ainsi, une même situation se trouve relatée avec des variations de présentation, comportant non seulement des circonvolutions lourdes mais aussi, en fin de parcours, un sous-entendu ambigu qui pouvait correspondre soit à un rappel à l'ordre soit à

(61) *Ibid.*

(62) François JULLIEN, *op. cit.*, p. 88.

(63) *Ibid.*, p. 89.

(64) *Ibid.*, pp. 88 et s.

(65) *Ibid.*, p. 89.

(66) *Ibid.*, p. 89.

(67) *Ibid.*, p. 90.

(68) *Ibid.*, p. 90.

(69) Henning GLOYER, *Mittelniederdeutsche Diplomatensprache. Sprachliches Handeln im Schrifttum der Hanse*, Diss. Philosophische Fakultät der Christian-Albrechts-Universität zu Kiel, 1973.

une menace. Son hypothèse de travail est que le parler indirect des expressions orales et écrites constitue le trait pertinent du langage diplomatique (70). Dès lors, il reste à élaborer un outillage permettant de saisir ce fonctionnement évasif et oblique, de lever les ambiguïtés et de montrer le savoir-faire discursif des diplomates. En optant pour le paradigme pragmatique, l'auteur met en avant le discours de la négociation, manifestation et réduction des contraires par le discours, non le discours d'influence qu'est la propagande (71). Après avoir comparé les typologies proposées par Austin, Searle et Habermas, il postule que l'acte illocutoire est presque toujours composé d'au moins deux actes de base, dits encore «*actes partiels*» (72). En décomposant une négociation par exemple, conçue ici comme une suite d'actes de langage, partiels, il est possible de suivre leur enchaînement sur fond de texte. Apparaît alors le débat lui-même, une suite d'arguments plus ou moins bien reliés entre eux. Henning Gloyer situe les liens au niveau des actes de langage partiels qui, à travers l'entrelacement des propos échangés, forment la trame de l'argumentation. Celle-ci n'est donc, le plus souvent, pas enchaînée sur la totalité du texte mais uniquement sur des segments. Aux endroits de connexions du dialogue diplomatique – Henning Gloyer parle de «*coutures*» (*Nahtstellen*) –, il identifie justement les «*actes partiels*» qui, tels les nœuds d'un réseau, jalonnent l'enchaînement argumentatif. En effet, les interlocuteurs peuvent conduire l'échange, poursuivre ou contester, non pas en se référant à l'acte complexe tout entier, mais seulement à l'acte partiel (73). Surgit ainsi le mécanisme par lequel, dans l'interaction des échanges, chaque interlocuteur tente de substituer son propre argument à l'argument contesté de l'autre, mais portant – subtilité diplomatique – uniquement sur un acte partiel. Alors l'action discursive devient transaction. L'enchaînement des actes de langage est la structure linguistique de la négociation (74).

Dans un passage exemplaire (75), Henning Gloyer détecte plusieurs actes partiels servant de points de connexions pour l'argumentation oblique. D'entrée, en réponse à Lübeck, le Roi enchaîne sur un présupposé pour refuser une proposition des villes :

- «*les villes proposent de tenir une journée de conciliation*», une résupposition (acte partiel) : le coût d'une tenue de conciliation vaut la peine;
- «*le Roi rejette la proposition des villes, la conciliation coûterait trop cher*», un rejet de l'acte partiel (la présupposition);

(70) «*Indirekte Redeweise ist ja gerade ein Merkmal der Diplomatensprache*» : Henning GLOYER, *op. cit.*, p. 47; mais aussi *ibid.*, p. 37 : «*daß dort [in diplomatischen Texten] solche Akte [illokutive Akte] vielfach indirekt vollzogen werden*».

(71) Henning GLOYER, *op. cit.*, p. 4.

(72) *Ibid.*, pp. 20 et 45.

(73) *Ibid.*, p. 56.

(74) *Ibid.*, p. 60 : «*hier wird der Handelnde zum Verhandelnden*».

(75) *Ibid.*, *op. cit.*, pp. 62-64.

- «*le Roi affirme que les villes se sont engagées, par la main et par la bouche, à respecter la paix*» : le circonstant de l'engagement des villes, l'acte partiel, porte sur le rôle des villes, un engagement de contractant;
- «*les villes affirment qu'elles n'étaient qu'intermédiaire*» : les villes substituent une responsabilité moindre à une responsabilité pleine et entière, correspondant à une substitution de l'acte partiel qui porte sur le rôle des villes (simples intermédiaires).

Le point du litige est déplacé du niveau d'un acte de langage global vers le niveau d'un acte partiel, du type de responsabilité pleine vers une responsabilité mineure – un procédé employé par les villes qualifié de «*défense en retraite*» (76). Leur enchaînement permet de faire apparaître le procédé indirect : autrement dit d'une manière banale, on ne répond pas directement à l'attente, on esquive la réponse en «répondant à côté», ce qui dénote l'enchaînement oblique.

Henning Gloyer sensibilise au décodage du discours diplomatique en posant comme hypothèse le procédé largement oblique de celui-ci et en fournissant des structures et indicateurs pour déceler ces actes indirects. Il met l'accent sur le procédé d'évitement qui sert à obvier, à esquiver l'affrontement, qui dissimule le désaccord ou encore autrement formulé, simule l'accord.

\* \*  
\*

Articulant les acquis de la Science politique et l'analyse sémio-linguistique, nous avons tenté d'analyser un phénomène généralement peu considéré. Partant des présupposés du concept de discours (factitivité, interactivité, contextualité, intertextualité), nous avons ici focalisé l'examen sur deux traits pertinents et constitutifs du discours diplomatique émergent, une condition de manœuvre et un mode opératoire : l'ambiguïté et l'obliquité.

Le diplomate vise à éviter la confrontation; il la voile sans la faire disparaître. Le but recherché est d'aboutir à ses fins sans faire la guerre. Le moyen est la «voie»: le mode opératoire n'est pas la persuasion «à la grecque», où la réfutation répond directement à l'argument précédant, mais le chemin, par le contournement ou «l'accès» par «le détour». Les travaux sur les corpus chinois et hanséatique nous ont fourni des exemples; correspondant au même type de procédé indirect, trois variantes ont été décelées par les chercheurs, pouvant délivrer un message. D'abord deux, pour la Chine de l'Antiquité: l'évocation «neutre» d'un fait, dans les annales et la citation littéraire allusive. Puis un procédé, pour le corpus de la Hanse: l'enchaînement oblique des actes de langage partiels. Les trois procédés sui-

(76) *Ibid.*, *op. cit.*, p. 63.



vent donc la même voie indirecte, qui est une combinaison à deux temps : d'abord, l'énoncé (explicite) crée une ambiguïté; ensuite, pour la lever, le destinataire du message doit imaginer un autre énoncé (implicite) en établissant la relation entre les deux et décodant ainsi le message.

Ces trois variantes que nous avons repérées se distinguent par rapport aux éléments sur lesquels portent la relation et le détour : le fait mentionné (explicite) *versus* le fait omis dans les annales (mode implicite); le récit littéraire (explicite) des ambassadeurs *versus* l'enjeu diplomatique (implicite) de la mission; la manifestation, dans une même négociation, d'une attente par un acte partiel *versus* la réponse par un acte partiel. Dans les trois cas, il y a manifestation et réduction des contraires par le discours qui contourne, qui décroche au point d'achoppement, là où cela pourrait fâcher. Il rompt l'explicite direct et prend un «détour» par l'implicite, soit en omettant un fait ou en choisissant d'en mentionner un autre (*Chronique des Printemps et Automnes*), soit en quittant le champ diplomatique pour la littérature (l'allusion par la poésie, le *Livre des Odes*), soit en ignorant le point crucial sur lequel portait l'argument de l'interlocuteur et en invoquant un autre (acte de langage partiel).

Le décrochage des actes de langage partiels de Henning Gloyer est comparable aux découplages étudiés par Jervis, mais la première rupture porte sur l'enchaînement logique, la deuxième sur la relation entre le langage et l'image mentale. Robert Jervis a identifié les procédés discursifs correspondants par des procédés symétriquement opposés de couplage et découplage.

Une place particulière revient à la notion d'ambiguïté que toutes les approches évoquent. En fait, «*la pratique exige le flou*» (77). L'univocité tue le dialogue, c'est du mutisme définitif. L'ambiguïté, loin d'être risible comme le sens commun voudrait la présenter, doit être réhabilitée. Elle apparaît fonctionnelle car elle crée de l'espace pour manœuvrer. Pour Pierre Le Goffic, l'ambiguïté, une «*virtualité des multiples interprétations possibles*», «*appartient, comme propriété inhérente, à certains énoncés*» et sa «*reconnaissance [...] est partie intégrante des sujets*» (78). Et, toujours selon Le Goffic, l'ambiguïté «*n'est pas réductible à une série d'accidents marginaux (même s'il en existe); elle apparaît plutôt pour l'essentiel comme une propriété inhérente au système symbolique qu'est le langage, qui ne ruine pas la communication entre les hommes*» (79).

De même, en diplomatie, l'ambiguïté est centrale; elle est même son terrain fondateur. Raillée par le sens commun, elle est réhabilitée par Robert Jervis. Elle est également signalée par d'autres auteurs, notamment les

(77) Jean-Louis MARTRES, «De la nécessité d'une théorie», *op. cit.*

(78) Pierre LE GOFFIC, *Ambiguïté linguistique et activité de langage. Contribution à une étude historique et critique des conceptions sur l'ambiguïté du langage et à l'élaboration d'une théorie linguistique de l'ambiguïté, avec application au français*, Thèse de Linguistique, Université Paris VII, 1981, p. 188.

(79) Pierre LE GOFFIC, «Ambiguïté», *Encyclopaedia Universalis*, cd-rom cit.

juristes comme Guy de Lacharrière. Désignée par l'expression apparemment syncrétique d'«ambiguïté constructive», cette notion est incontournable. Au lieu de dysfonctionnelle, l'ambiguïté est, en effet, qualifiée de «constructive» parce qu'elle est une condition de la négociation internationale, faite de transaction et de compromis. Ce n'est qu'en ménageant l'image de chaque acteur impliqué que l'accord est possible et vivable. L'ambiguïté en relations internationales n'est donc pas une figure de style, mais bien consubstantielle et constructive. Pour renforcer cette thèse, il est utile d'affiner les types d'ambiguïté. Elle a une courbe de vie : elle naît, fonctionne et peut être levée. L'ambiguïté se manifeste aussi à différents niveaux : sémantique (sens littéral *versus* sous-entendu), pragmatique (bruit *versus* information) et juridique (statut officiel *versus* officieux).

Allant au bout de ce raisonnement, nous pensons avoir montré, tout particulièrement pour la diplomatie, que l'ambiguïté est consubstantielle de la communication, qu'elle crée les conditions d'une manœuvre discursive au profit de la puissance. Au discours, elle confère une capacité de connexion, une «connexibilité» (80), (*Anschlussfähigkeit*). Elle ouvre la voie, permet d'explorer des alternatives. Pour ce faire, elle se sert singulièrement de l'obliquité, un type de procédé qui permet de décrocher, au moindre coût, en cas de difficulté. Le juriste Guy de Lacharrière parle d'ambiguïté «*constructive*», le linguiste Henning Gloyer décèle l'«*acte de langage partiel*», le politologue Robert Jervis décrit le «*découplage*». Peu nous importe finalement la dénomination, le procédé est fondamentalement le même. Apparaît alors le caractère substantiel, la double face du discours diplomatique, son essence : l'ambiguïté qui crée l'espace virtuel et l'obliquité qui l'utilise. Cette diplomaticité constitue bien, associée à d'autres dimensions, une des ressources de la puissance. Le langage, ancré profondément en l'homme, le définissant même, reste un des meilleurs moyens pour éradiquer la violence et construire la paix universellement.

(80) «Connexibilité» ou capacité d'établir un contact, un terrain de discussion (*Anschlussfähigkeit*). Nous sommes bien consciente de la monstruosité du terme, mais pensons cependant qu'il est le seul qui puisse rendre la notion.